

Les réseaux sociaux

La naissance des réseaux

Le premier **réseau social** s'appelle Talkomatic, il est créé en 1973. Son utilisation n'est possible que pour six groupes de cinq personnes simultanément. Par la suite, le réseau Usenet qui introduit les forums et le réseau IRC (*Internet Relay Chat*) et qui autorise également les communications instantanées et les échanges de fichiers, voit le jour. C'est l'ancêtre de Facebook.



X (ex-Twitter), la micro-information à toute vitesse

D'abord connu sous le nom de Twitter, X est un réseau de **microblogage**. À ses débuts, il permet d'envoyer des messages de 140 caractères, aujourd'hui étendus à 280. Il popularise l'association de **hashtags** à des liens hypertextes permettant d'accéder à tous les tweets contenant le même hashtag. En 2022, Elon Musk rachète Twitter. En 2023, il change le nom du réseau : Twitter devient X.



Instagram, l'image avant tout

Essentiellement utilisé sur **smartphone**, Instagram autorise le partage de photos et vidéos. L'image est au cœur d'Instagram, c'est cette singularité qui fait son succès.



Telegram, l'application mi-messagerie, mi-plateforme d'information

Créée par deux frères russes opposants de Vladimir Poutine qui cherchaient à pouvoir communiquer à l'abri du regard des services secrets russes, Telegram est une application de **messagerie chiffrée** (les messages ne sont accessibles qu'aux membres de la conversation). Elle est utilisée partout dans le monde pour communiquer avec ses proches.

1973

2003

2004

2006

2009

2010

2011

2013

2016



LinkedIn, un réseau social professionnel

En 2003, le réseau social LinkedIn permet aux **professionnels** d'entrer en contact. Il est racheté en 2016 par Microsoft.



Facebook, l'émergence du réseau social de référence

Mark Zuckerberg fonde à 20 ans avec des camarades d'Harvard TheFacebook. Le site permet aux étudiants d'Harvard de **rester en contact**. Il est ensuite ouvert à d'autres universités et écoles en 2005, puis à tous en 2006. Le réseau change de nom en 2005 et devient Facebook.



WhatsApp, une application pour remplacer les SMS

WhatsApp est fondé par deux anciens ingénieurs de Yahoo pour remplacer les SMS. Cette application mobile permet d'échanger des **messages instantanés**. Elle est rachetée par Facebook en 2014.



Snapchat, le réseau de l'instantanéité

Snapchat permet de publier des photos et des vidéos avec une **durée de vie limitée**. L'application s'est distinguée par l'intégration de Bitmoji pour créer un avatar à son image. Elle a ajouté au fil des mises à jour de nouvelles fonctionnalités : dessiner sur les images, appliquer des filtres et des animations en réalités augmentées sur les images et des vidéos.



TikTok, des vidéos courtes et divertissantes

L'entreprise de technologie chinoise ByteDance crée TikTok, une **application de partage de courtes vidéos**, puis rachète en 2017 Musical.ly, une application fondée sur le même concept, avant de les fusionner l'année suivante.

Le saviez-vous ?

Avant 13 ans, il est interdit de s'inscrire sur les réseaux sociaux. Entre 13 et 15 ans, il faut l'autorisation des parents. La loi instaure en France une majorité numérique à 15 ans pour s'inscrire sur les réseaux sociaux. Ainsi, à partir de 15 ans, il est possible de s'inscrire seul(e) sur un réseau social.



L'identité numérique

Votre **identité numérique** est constituée des traces que vous laissez sur le Web et les réseaux sociaux. Protéger son identité numérique permet de contrôler sa **e-réputation** et l'image que vous avez sur les réseaux sociaux.

Pour cela, il faut veiller à :

- Choisir des **mots de passe sécurisés**
- Régler ses **paramètres de confidentialité**
- Masquer ses **informations de compte**
- Éviter les ordinateurs et les **réseaux Wi-Fi publics**
- Éviter de donner trop d'**informations personnelles**.

La cyberviolence au collège et au lycée

La **cyberviolence** désigne des actes agressifs intentionnels comme les menaces, la diffamation ou les insultes sur les réseaux sociaux, la diffusion d'image d'une personne sans son autorisation, les actes de violence (provoqués, filmés ou diffusés).

Le **cyberharcèlement** est une cyberviolence répétée.



Les formes de cyberviolence

- Insultes, menaces *via* courriel
- Appels anonymes masqués
- Insultes, rumeurs postées sur le mur de la victime
- **Happy slapping** : agression provoquée, filmée et diffusée
- Envoi de photos intimes de la victime à ses amis
- Incitation à se moquer d'un élève sur un forum
- Envoi de contenu pornographique
- Création d'un faux compte avec des contenus au nom de la victime



Le cyberharcèlement est puni par la loi

Les sanctions pénales peuvent atteindre 3 ans de prison et une amende de 45 000 euros.



Que faire en cas de cyberharcèlement ?



EN VIDÉO

Contacte le

Numéro gratuit, anonyme et confidentiel

Accessible 7 j/7 de 9h à 23h

3018

En partenariat avec

Geek Junior

Le webmag des ados connectés

geekjunior.fr



@Ed_Delagrave
editions-delagrave.fr

